

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

RÉGULATION DU MARCHÉ DE L'ART - (N° 2362)

## AMENDEMENT

N ° CL15

présenté par  
Mme Ménard

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 9, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.